



# Championnats SENIORS – règlement 2021 – 2022

**MAJ 11-09-21**

## Classement dans un groupe :

Application de l'article 8 des règlements du championnat de Bretagne seniors de la LBF.

## Règles générales d'accession et de rétrogradation :

Application de l'article 9 des règlements du championnat de Bretagne Seniors de la LBF.

Division	Accession au niveau supérieur		Descentes en divisions inférieures	
	Nbre de montées	Equipes concernées	Nbre de descentes	Equipes concernées
<b>D1</b>	7	Les équipes classées 1 <sup>ère</sup> de chaque groupe	24 (2)	Les équipes classées 10 <sup>ème</sup> 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> de chaque groupe, plus les 3 moins bons 9 <sup>ème</sup>
<b>D2</b>	10 (1)	Les équipes classées 1 <sup>ère</sup> de chaque groupe	25 (2)	Les équipes classées 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> de chaque groupe de 12, le 11 <sup>ème</sup> du groupe de 11, plus les 6 moins bons 10 <sup>ème</sup>
<b>D3</b>	12 (1)	Les équipes classées 1 <sup>ère</sup> de chaque groupe	12	Les équipes classées dernière de chaque groupe
<b>D4</b>	10 (1)	Les équipes classées 1 <sup>ère</sup> de chaque groupe		

(1) Chiffres donnés dans l'hypothèse de 9 descentes de R3. En fonction du nombre de descentes de R3, il pourra être procédé à des montées ou descentes supplémentaires.

## (2) Critères pour départager les équipes des différents groupes :

<b>MONTEES SUPPLEMENTAIRES (ou meilleur 2<sup>ème</sup> par exemple)</b>	<b>DESCENTES SUPPLEMENTAIRES (ou moins bon 10<sup>ème</sup> par exemple)</b>
1 – N° Equipe (Priorité équipe 1 puis 2, ...)	1 – N° Equipe (5 puis 4, puis 3 ...)
2 – Le plus grand nombre de points <b>au classement final</b> (Au prorata du nombre de matches joués en championnat)	2 - Le plus petit nombre de points <b>au classement final</b> (Au prorata du nombre de matches joués en championnat)
3 - Plus petit nombre de matches de suspensions (a) joueurs et dirigeants en championnat (au prorata Nombre de matches)	3 - Plus grand nombre de matches de suspensions (a) joueurs et dirigeants en championnat (au prorata Nombre de matches )
4 – Meilleure attaque	4 – Moins bonne attaque
5 – Meilleure défense	5 – Moins bonne défense
6 – Le plus petit nombre d'avertissements dans la compétition	6 - Le plus grand nombre d'avertissements dans la compétition

(a) Un match de suspension en championnat est une suspension qui a été infligée suite à un match de championnat même si un ou les deux premiers cartons sont pris sur une autre compétition.

## Cas particulier :

- Une équipe qui refuse son accession en division supérieure ne pourra y accéder la saison suivante, si cette équipe se trouve en position d'accession.

- Une équipe qui demande sa rétrogradation en division inférieure, ne pourra retrouver sa division initiale la saison suivante, si cette équipe se trouve en position d'accession.

## **Division excédentaire ou déficitaire**

### **Cas de Division déficitaires ou excédentaires.**

En cas de fusion de clubs, de non engagements d'équipes, de non montées ou encore de descente(s) supplémentaires imposée(s) certaines divisions peuvent se trouver excédentaires ou déficitaires.

#### **a) En cas de division déficitaire,**

Cette division sera complétée selon les cas ci-dessous :

- 1) Lorsque les seconds de la division inférieure n'ont pas tous accédés : Montée du meilleur second n'ayant pas accédé dans l'ordre du classement des seconds, départagé selon les critères ci-dessus.
- 2) Lorsque les seconds de la division inférieure ont tous accédés :
  - D1 : repêchage au sein de la division déficitaire d'un 9<sup>ème</sup> selon critères ci-dessus
  - D2 : repêchage au sein de la division déficitaire d'un 10<sup>ème</sup> selon critères ci-dessus. Une fois tous les 10<sup>èmes</sup> repêchés, repêchage au sein de la division déficitaire d'un ou plusieurs meilleurs 11<sup>èmes</sup> selon les critères ci-dessus.
  - D3 : celle-ci sera complétée par les meilleurs 2<sup>ème</sup> (en position d'accession) de D4.

#### **b) En cas de division excédentaire**

Le nombre d'équipes au niveau supérieur (du District) est ajusté en régulant les montées de la division inférieure en sachant qu'il doit y avoir une montée minimum par groupe.

#### **c) Cas particulier**

Si un club demande, après l'engagement d'une équipe, sa rétrogradation en division inférieure, et si, à titre exceptionnel, la commission l'accepte, l'équipe concernée ne pourra pas accéder en division supérieure à l'issue de la saison.

## **CHAMPIONNAT DE D4**

Les clubs souhaitant créer une entente pour cette division devront remplir le formulaire de convention d'entente. Cette équipe ne pourra prétendre à l'accession en fin de saison.

Si un club engage 2 équipes en D4, seule l'équipe baptisée hiérarchiquement supérieure pourra accéder à la D3 (exemple : équipe engagée « club 2 » et « club 3 », seule l'équipe « club 2 » pourra accéder à la D3).

En cas de forfait occasionnel, une amende de 15,00 € sera appliquée. En cas de forfait général, une amende de 100,00€ sera portée au compte du club, déduction faite des éventuels forfaits occasionnels.

## **CHAMPION DE DIVISION**

Application de l'article 12 des règlements du championnat de Bretagne Seniors de la LBF

Ils sont déterminés selon les critères suivants :

- a) Plus grand nombre de points au prorata du nombre de match (parmi les équipes classées premières de leur groupe)
- b) Plus grand nombre de victoires
- c) Moins grand nombre de défaites
- d) Meilleure attaque
- e) Meilleure défense